

## FRAIS DE SCOLARITÉ : MODALITÉS

Le statut de ESCOM (Association loi 1901 à but non lucratif) et son autonomie, notamment financière, impliquent l'émission de frais de scolarité, afin d'assurer un cadre et une formation de qualité, certifiée CTI depuis 60 ans.

Le présent document décrit les modalités pratiques de traitement administratif de cette contribution.

### 1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les frais de scolarité couvrent les modalités pédagogiques. Ils sont identiques pour les boursiers et les non boursiers.

D'autres frais sont à budgéter, tels que : le logement, les déplacements, les séjours à l'étranger, etc.

Les frais de scolarité pour 2024-2025 sont les suivants :

- cycle préparatoire intégré : 4200 € / an
- cycle ingénieur : 7150 € / an

Réf. <https://www.escom.fr/formation/comment-financer-vos-etudes/>

### 2) MODALITÉS DE RÉGLEMENT (Cocher les cases correspondantes).

Les acomptes versés, obligatoires pour la préinscription, sont à déduire du montant des frais de scolarité.

Différentes formules sont proposées. A défaut de choix, le paiement en une fois sera appliqué.

Aucun paiement *en liquide ne pourra être accepté*.

Les paiements fractionnés doivent inclure, à la première fraction, les *frais de dossier correspondants*.

Pour les étudiants de *nationalité hors-UE*, le versement de l'acompte conditionnera l'obtention de l'attestation d'inscription, nécessaire pour une demande de visa.

Pour les *étudiants étrangers* : les montants non pris en charge par des organismes financeurs éventuels (p.ex. Campus France) doivent être réglés en maximum quatre fractions de 25%, avant les : 10/10, 10/11, 10/12 et 10/01.

- **Acompte (non remboursable) :**
  - 1000€, en une fois, à verser impérativement avant le 01/9. En cas de refus de visa, dûment justifié et documenté avant le 30/9, l'acompte est remboursé.
- **Par prélèvement :**
  - En une fois : 100% avant le 10/10/2024
  - En 4 fois : 25 % plus 100€ de frais de dossier le 10/10; 25% le 10/11, 25% le 10/12, 25% le 10/01.  
*IMPORTANT : Joindre le Mandat d'autorisation de prélèvements SEPA, rempli et signé, accompagné de RIB ou RIP.*  
*A défaut de choix, le prélèvement en une fois sera appliqué.*
- **Par chèque :**
  - En une fois : 100 % avant le 10/10,
  - En 2 fois : 50 % plus 100 € de frais de dossier le 10/10, 50 % le 10/12.  
*Tous les chèques devront être remis à l'inscription en précisant au dos les dates d'encaissement.*
- **Par virement :**
  - En une fois : 100 % avant le 10/10,
  - En 4 fois : 25 % plus 100€ de frais de dossier le 10/10; 25% le 10/11, 25% le 10/12, 25% le 10/01.

IBAN (International Bank Account Number) :	BIC (Bank Identifier Code) :
<b>FR76 3000 3031 9200 0508 0540 081</b>	<b>SOGEFRPP</b>

### **3) DOCUMENTS À RETOURNER :**

Pour valider votre inscription merci de nous retourner avant le 01/09 les documents suivants :

- Un exemplaire du présent document, dûment renseigné et signé par l'étudiant et ses parents ou son représentant légal,
- Selon votre choix :
  - Le/s chèque/s à l'ordre de ESCOM,ou :
  - le Mandat de Prélèvement SEPA, complété et signé, accompagné de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal (RIP),

à l'adresse : ESCOM - Service Inscriptions, 1 Allée du Réseau Buckmaster, F-60200 Compiègne

→ En cas de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être validée.

### **4) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

**4.1 Abandon d'études :** Dans les conditions prévues par le règlement des études de l'école et hors motif grave, tout semestre académique commencé est du (soit 50% des frais de scolarité de l'année concernée), l'établissement ayant pris des dispositions non réversibles pour former et accompagner l'étudiant.

**4.2 CVEC :** Afin de valider votre inscription à ESCOM, vous devez fournir une attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) que vous pourrez obtenir sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Tous les élèves reçoivent une attestation, même en cas d'exonération pour les boursiers. L'attestation est à envoyer à [inscription@escom.fr](mailto:inscription@escom.fr).

**4.3 Carte d'étudiant :** En cas de perte ou de vol, elle pourra être renouvelée moyennant une participation financière de **10€**.

### **5) À NOTER**

**5.1 Assurances :** l'assurance RC est obligatoire pour l'inscription. L'école a négocié auprès de AXA un bouquet d'assurances RC et assistance internationale, qui couvrent tous ses étudiants sans frais supplémentaires.

**5.2 Non-paiement des frais de scolarité :** le défaut de paiement des frais de scolarité pourrait conduire à une interdiction de l'accès aux enseignements et, de fait, à la non obtention du diplôme, sans possibilité de remboursement des sommes déjà versées.

**5.3 Périodes de césure :** durant ces périodes facultatives, dûment validées par l'école, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique et administratif au frais de 500€ par année de césure. Ce montant est à régler avant le 10/10. Lors du retour à l'école, le montant annuel des frais de scolarité reste celui fixé lors du départ en année de césure.

**5.4 Masters ou parcours dans un autre établissement (France ou International) :** Certains établissements d'accueil peuvent demander des frais supplémentaires, outre ceux dus à ESCOM. Dans ce cas, ESCOM ne pourra être tenue responsable de ces frais.

**5.5 Rattrapages :** A partir du 3<sup>e</sup> examen de la même matière, les frais sont de 200 € par examen de rattrapage. Le montant total correspondant est à régler avant le début du premier examen de rattrapage. Il reste acquis à l'école.

**5.6 Redoublement :** Les frais de scolarité sont les suivants :

- en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année : 5000€ si un seul semestre redoublé ou 7150€ par année redoublée.
- en 5<sup>e</sup> année (PFE) : 2500€.

Ces frais sont à régler impérativement avant le 15 du premier mois du semestre concerné ou avant le 15/10 (année).

**5.7 Défaut de stage :** Pour tout défaut de stage, non validé hors raisons graves et justifiées (par exemple : de santé), une réinscription à l'école sera exigée pour un coût de 2500€.

Ce frais est à régler impérativement avant le 15 du premier mois du semestre concerné.

En cas de questions ou de difficultés, merci de contacter par anticipation : [inscription@escom.fr](mailto:inscription@escom.fr), tél. 03 44 23 88 16, afin qu'une solution adaptée puisse éventuellement être étudiée.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance de ce document et en avoir gardé un exemplaire »

ÉTUDIANT :	PARENT ou REPRÉSENTANT LÉGAL :
NOM et Prénom :  Téléphone :  E-mail :	NOM et Prénom :  Téléphone :  E-mail :
Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)	Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Réservé à l'administration :**

ACOMPTE : OUI NON  
 REGLEMENT : PREL100 PREL4 CHQ100 CHQ50 VIRT100 VIRT4  
 CESURE :  
 RATRAPAGES :  
 REDOUBLEMENT :  
 STAGE :

## Mandat de Prélèvement SEPA

Référence unique de Mandat (n°INE de l'étudiant) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ESCOM (l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ESCOM.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Les prélèvements seront effectués aux dates indiquées sur la facture, pour vous permettre, le cas échéant, d'approvisionner votre compte ou de faire suspendre le prélèvement en cas de désaccord.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Merci de renvoyer cet imprimé, rempli et signé, à l'ESCOM, obligatoirement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).**

### Nom et adresse du débiteur :

Nom / Prénom :	_____		
Adresse :	_____		
Code postal :	_____	Ville :	_____
Pays :	_____		

### Compte à débiter :

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) :						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code) :						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom et prénom de l'étudiant :	_____				
S.V.P. encercler la classe concernée : 1 <sup>ère</sup> Année 2 <sup>ème</sup> Année 3 <sup>ème</sup> Année 4 <sup>ème</sup> Année 5 <sup>ème</sup> Année					

### Nom et adresse du créancier :

<b>ESCOM</b> 1, allée du réseau Jean-Marie <u>Buckmaster</u> 60200 COMPIEGNE	Identifiant Créancier SEPA (ICS) : <b>FR12ZZZ418058</b>
--	---

### Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif (d'octobre à janvier)       Paiement ponctuel (1 fois)

Lieu :	Date :	Signature :